

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires économiques

– Audition de l'Union des métiers de l'influence et des créateurs de contenu (Umicc) et de deux influenceurs en vue de l'examen de la proposition de loi visant à lutter contre les arnaques et les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux (n° 790) (MM. Stéphane Vojetta et Arthur Delaporte, co-rapporteurs).²

Mardi 21 mars 2023

Séance de 21 heures 30

Compte rendu n° 50

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

**Présidence de
M. Guillaume
Kasbarian,
*Président***



En vue de l'examen de la proposition de loi visant à lutter contre les arnaques et les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux (n° 790) (MM. Stéphane Vojetta et Arthur Delaporte, co-rapporteurs), la commission des affaires économiques a auditionné l'Union des métiers de l'influence et des créateurs de contenu (Umicc) et de deux influenceurs.

Ce point de l'ordre du jour ne fait pas l'objet d'un compte rendu écrit. Les débats sont accessibles sur le portail vidéo de l'Assemblée à l'adresse suivante :

<https://assnat.fr/jGc2AX>.

Membres présents ou excusés

Commission des affaires économiques

Réunion du mardi 21 mars 2023 à 21 h 30

Présents. – M. Arthur Delaporte, M. Guillaume Kasbarian, Mme Sandra Marsaud, M. René Pilato, M. Stéphane Vojetta

Excusés. – M. André Chassaigne, M. Perceval Gaillard, Mme Hélène Laporte, M. Jiovanny William

Assistaient également à la réunion. – M. Jean-Philippe Ardouin, Mme Violette Spillebout, M. Jean-Luc Warsmann